



KPMG SA
Le Mirabeau
4 quai d'Arenc
Boulevard Jacques Saadé
13002 Marseille

Association Handball Plan de Cuques

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Le Président
Eric NICOLA O.

La trésorière
Lauriella Céleste.

Exercice clos le 30 juin 2024

Association Handball Plan de Cuques

Complexe sportif des Ambrosis - Avenue Louis Pasteur - 13380 Plan de Cuques



KPMG SA
Le Mirabeau
4 quai d'Arenc
Boulevard Jacques Saadé
13002 Marseille

Association Handball Plan de Cuques

Complexe sportif des Ambrosis - Avenue Louis Pasteur - 13380 Plan de Cuques

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

À l'assemblée générale de l'association Handball Plan de Cuques,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Handball Plan de Cuques relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Dans nos rapports du 15 octobre 2022 et du 13 octobre 2023 relatif respectivement aux exercices clos le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023, nous avons formulé une réserve sur l'absence de production dans l'annexe des comptes annuels, ni de compte de résultat par origine et destination, ni de compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public contrairement aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 91-772 précitée et des articles 432-1 et suivants du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

En effet, compte tenu du niveau de ressources collectées, votre association fait appel à la générosité du public au sens de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 depuis l'exercice clos le 30 juin 2022.



A la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2024, le montant des ressources collectées, constaté (dont Dons manuels et Mécénats pour des montants respectivement de 224 964 euros et 575 386 euros tels que figurant au compte de résultat), excède le seuil de 153 000 euros d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public et du compte de résultat par origine et destination. L'absence de production ces états subsiste à la clôture de cet exercice.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 15 octobre 2024

KPMG SA

Joëlle BOUCHARD

Commissaire aux comptes

Association Loi 1901 HBPC HANDBALL PLAN DE CUQ
Avenue Louis Pasteur
Complexe Sportif les Ambrosis
13380 PLAN DE CUQUES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Bilan Actif

		30/06/2024			30/06/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	4 505	4 410	95	396
	Autres immobilisations corporelles	63 652	59 514	4 138	8 056
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	6 380		6 380	8 130
	Autres immobilisations financières	20 093		20 093	19 509
TOTAL (I)		94 630	63 924	30 706	36 091
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	38 556		38 556	39 310
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				8 000
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	46 859		46 859	77 818
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	309 072		309 072	195 526
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				
		76 605		76 605	115 994
		4 067		4 067	839
	Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)		475 158		475 158	437 487
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		569 789	63 924	505 864	473 579
(1) dont droit au bail				26 473	26 473
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		30/06/2024	30/06/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	(903)	(60 986)
	Excédent ou déficit de l'exercice	4 682	60 083
	Total des fonds propres (situation nette)	3 779	(903)
	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subv d'inv affectées à des biens renouv</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	(903)	(60 986)
	Résultat de l'exercice	4 682	60 083
	Total des fonds propres	3 779	(903)
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subv d'inv affectées biens renouv		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		2 125
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		2 125
	Total des fonds propres Total des fonds associatifs	3 779	1 222
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	4 092	4 092
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	101 790	73 193
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 504	43 853
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	144 331	105 023
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	135 000	220 000
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	22 368	26 196
	Total des dettes	497 993	468 265
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	505 864	473 579
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	4 682,11	60 083,10
	(1) Dont à moins d'un an	359 829	199 998
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	53 524	

1/2

		30/06/2024	30/06/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	64 322	55 951
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	18 184	21 446
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	352 587	427 760
	dont parrainages	75 130	
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	529 847	440 912
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	224 964	932 700
	Mécénats	575 386	
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
			4 977
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	28 900	29 615	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	13		
Total des produits d'exploitation		1 794 204	1 913 362
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	15 917	19 167
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock	754	(4 420)
	Autres achats et charges externes	1 118 240	985 137
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 532	7 677
	Salaires et traitements	542 665	556 502
	Charges sociales	132 458	138 110
	Dotation aux amortissements et dépréciations	4 220	4 220
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	135 690	148 073
Total des charges d'exploitation		1 952 475	1 854 466
RESULTAT D'EXPLOITATION		(158 271)	58 896

Compte de Résultat 2/2

		30/06/2024	30/06/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(158 271)	58 896
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	171 000	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		171 000	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	854	1 028
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		854	1 028
RESULTAT FINANCIER		170 146	(1 028)
RESULTAT COURANT avant impôts		11 875	57 868
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	2 125	3 000
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		2 125	3 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	9 318	785
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		9 318	785
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(7 193)	2 215
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		1 967 329	1 916 362
TOTAL DES CHARGES		1 962 647	1 856 278
EXCEDENT ou DEFICIT		4 682	60 083
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		54 739	
Bénévolat			
TOTAL		54 739	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		54 739	
Personnel bénévole			
TOTAL		54 739	

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 505864€.

Le résultat net comptable est un excédent de 4682€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/10/2024 par les dirigeants.

Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

La pratique d'activités physiques et sportives, ainsi que toutes activités pouvant s'y rattacher, susceptible de faciliter l'extension ou le développement de l'association.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- La pratique du Hand Ball de haut niveau et amateur,
- L'organisation de tournois de Hand Ball,
- Les stages multi-activités sportives pour les enfants durant les vacances scolaires,
- Activité « Sport Santé » dans les maisons de retraite partenaires,
- Des interventions dans les écoles primaires et collèges afin de promouvoir la pratique du hand-ball,

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- Les activités de Hand-ball et d'organisation de tournois sont réalisées dans la Commune de Plan-de-Cuques.
- Les activités de « Stages » sont mises en œuvre dans le périmètre de la Commune de Plan-de-Cuques
- L'activité de « Promotion de la pratique du Hand Ball » est exercée dans le périmètre des Communes de Plan-de-Cuques et de Marseille.

Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites ci-dessus sont :

- Un effectif composé de joueuses, d'un staff d'encadrement des équipes de tout niveau ainsi que des stages, d'une équipe en charge du suivi administratif et de la communication.
- Une équipe de bénévoles qui entoure l'organisation des matchs et tournois.
- Une mise à disposition des locaux administratifs et deux gymnases par la Commune de Plan de Cuques.

Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique, le taux retenu est de 5 ans pour le matériel professionnel et informatique et de 8 ans pour les véhicules,
- Stocks des autres approvisionnements sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés,
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes,
- Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale,
- Les cotisations sont comptabilisées au moment de l'encaissement. Elles confèrent la qualité de membre adhérent de l'association.

Comptabilisation des produits relatifs aux dons en numéraire reçus par chèque.

Pour les dons reçus dont le versement est en plusieurs fois, le produit est constaté à la remise de l'imprimé « Cerfa ».

Organisation de la collecte des données mécénats.

La collecte est réalisée avec des moyens internes au club et mobilise la direction et la gouvernance.

La collecte auprès des « particuliers » est réalisée par des appels auprès des adhérents du club, des amis et membres des familles.

La collecte auprès des « sociétés » est issue, pour partie, d'appels faits auprès des parents des adhérents et/ou sportifs du club détenant une entreprise et, pour l'autre, via du démarchage direct (par téléphone ou en face à face) d'entreprises de la région.

Le club bénéficie également de dons en nature représentant l'abandon au profit du club par les bénévoles de leurs frais de déplacement comptabilisé en charges et produits de montant équivalent.

Les produits de « mécénats » sont comptabilisés à la signature de la convention.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'équipe LBE confirme sa progression et prouve qu'elle devient une résidente de la première division. Nos partenaires privés sont très présents au club notamment du fait du comportement de notre équipe fanion.

Le nombre de licenciés est en augmentation.

EVENEMENTS POST CLOTURE

L'équipe LBE se maintient en 1ère Division.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2906-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés (Président, Vice-Président et Trésorier) s'est élevé à 0€ brut sur l'exercice clos du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Effectif Moyen

Cadres	2
Agent de maîtrise et techniciens	19
Employés	1
Apprentis sous contrat	4
TOTAL	26

Contributions volontaires en nature

Le club bénéficie de la mise à disposition, par la commune de Plan de Cuques, de locaux administratifs et de 2 gymnases. Cette mise à disposition n'a pas été valorisée par la commune.

L'association fait également appel au bénévolat pour certains entraînements, pour les jours de match, pour l'organisation des tournois ainsi que pour certaines tâches administratives du club.

L'association est à ce jour dans l'incapacité de valoriser les temps accordés par les bénévoles sur cet exercice.

L'association a bénéficié de dons en nature relatifs à des prestations de services pour un montant de 54739 €

Détail des transferts de charges

Les transferts de charges concernent principalement :

- Avantages en nature des salariés (véhicule et logement)	<u>28900 €</u>
TOTAL	28900€

Détail du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

- produits exceptionnels :	
• Quote part subv inv.	2125€
- charges exceptionnelles :	
• amendes pénalités	3903€
• pénalités majoration	
• urssaf	<u>5415€</u>
TOTAL	9317€

Abandon de créances avec clauses de retour à meilleure fortune

L'association a bénéficié durant l'exercice d'un abandon de créances avec clauses de retour à meilleure fortune pour un montant de 171000€

La provision pour indemnité de départ à la retraite

La provision est calculée en prenant en compte les indemnités acquises au 30/06/2024 (charges sociales incluses) et évaluées selon les droits spécifiés dans la convention collective à laquelle est rattaché le personnel. Le calcul de la provision est actualisé et est pondéré par une table de mortalité et par le « turn-over » du personnel. Le calcul des droits acquis linéairement par des salariés à la date de clôture après application des charges sociales (25%), a été pondéré de : - La probabilité de présence des salariés dans l'association lorsqu'ils auront atteint l'âge de départ à la retraite, - Du turn-over de l'effectif (entre 16 et 44 ans = 1% et entre 44 et 65 ans = 0%) - Progression future des salaires (1%) - Et du taux d'actualisation de 3,6 % - Age moyen de départ à la retraite = 65 ans - La provision pour indemnité de fin de carrière s'élève à 7 K€ au 30/06/2024.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 505					4 505
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	52 946					52 946
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	10 706					10 706
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	68 157					68 157
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	27 639		28 678		29 844	26 473
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	27 639		28 678		29 844	26 473
TOTAL		95 796		28 678		29 844	94 630

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	4 109	302		4 410
Autres Instal., agencement, aménagement divers	46 724	3 318		50 042
Matériel de transport	8 871	600		9 471
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59 704	4 220		63 924
TOTAL	59 704	4 220		63 924

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		30/06/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	6 380	6 380	
	Autres immobilisations financières	20 093	20 093	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	46 859	46 859	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 438	5 438	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	14 259	14 259	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	170 833	170 833	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	118 542	118 542	
	Charges constatées d'avances	4 067	4 067	
	TOTAL DES CREANCES	386 471	386 471	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice		1 750		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	53 524	53 524		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	48 266	25 101	23 165	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	94 504	94 504		
	Personnel et comptes rattachés	42 794	42 794		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 294	52 294		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 955	2 955		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	46 289	46 289		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	135 000	20 000	115 000	
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	26 460	26 460		
	TOTAL DES DETTES	502 085	363 921	138 165	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		24 896			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

30/06/2024

Total des Produits à recevoir		295 191
Autres créances clients		1 200
<i>Clients - fae</i>	<i>1 200</i>	
Autres créances		293 991
<i>Charges sur congés à payer</i>	<i>459</i>	
<i>IJSS</i>	<i>4 979</i>	
<i>REGION</i>	<i>23 500</i>	
<i>METROPOLE</i>	<i>142 000</i>	
<i>AIDES APPRENTIS</i>	<i>5 333</i>	
<i>DIVERS PDTS A RECEVO</i>	<i>117 720</i>	

Charges à payer

		30/06/2024
Total des Charges à payer		14 634
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 450
<i>Factures non parvenues</i>	8 450	
Dettes fiscales et sociales		6 184
<i>Provision sur congés payés</i>	3 614	
<i>FORMATION Etat-Ch. à payer-Prod.à recev.</i>	2 570	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		4 067	4 067
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			4 067

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/06/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		26 460	26 460
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			26 460

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Au 30 juin 2024 détails des 26460€ : 22368€ de produits constatés d'avance et 4092€ de fonds dédiés.

Au 30 juin 2023 détails des 30288€ : 26196€ de produits constatés d'avance et 4092€ de fonds dédiés.

Au 30 juin 2022 détails des 168482€ : 164390€ de produits constatés d'avance et 4092€ de fonds dédiés.

Ventilation du chiffre d'affaires

30/06/2024

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		370 771
Ventes de marchandises		18 184
T20 BUVETTE TVA	3 342	
T10 BUVETTE TVA	14 148	
T20 VENTE BOUTIQUE	693	
Production vendue Services		352 587
T55 LBE BILLETTERIE	14 191	
T55 ABONNEMENT BILLETTERIE	161	
T0 INTERVENTIONS ECOLES	13 190	
T20 SPONSORING TVA	39 940	
Prestations de services ECHANGE MARCH	22 000	
FACTURATION DE FRAIS DIVERS	37 820	
T0 SS Refacturation divers RE	1 824	
T0 RC STAGES	83 076	
T0 MED HAND CUP	78 768	
T0 Produits activités annexes LOTO TOMBOLA	320	
T0 FEMINA	100	
T20 SPORT SANTE	58 072	
T0 SPORT SANTE	3 125	
Chiffre d'affaires par marché géographique		370 771
Chiffre d'affaires FRANCE		370 771
T20 BUVETTE TVA	3 342	
T10 BUVETTE TVA	14 148	
T20 VENTE BOUTIQUE	693	
T55 LBE BILLETTERIE	14 191	
T55 ABONNEMENT BILLETTERIE	161	
T0 INTERVENTIONS ECOLES	13 190	
T20 SPONSORING TVA	39 940	
Prestations de services ECHANGE MARCH	22 000	
FACTURATION DE FRAIS DIVERS	37 820	
T0 SS Refacturation divers RE	1 824	
T0 RC STAGES	83 076	
T0 MED HAND CUP	78 768	
T0 Produits activités annexes LOTO TOMBOLA	320	
T0 FEMINA	100	
T20 SPORT SANTE	58 072	
T0 SPORT SANTE	3 125	